

REQUETE EN ABATTAGE D'ARBRE-S
soumise à la LPrNP (Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager)

Dossier No 5294/16/2026

A remplir par le responsable communal

Requête reçue le : 10.03.2025 Responsable communal : M. Florim Ajda
Visite sur place : 20.03.2026 Arbre(s) dangereux : OUI NON
En présence de :

A remplir par le requérant de l'abattage

A. Intervenants : **Raison sociale ou adresse**

Propriétaire	PPE Propriété le Mesnil p.a. M. François Meyer Rue de Bon-Port 9 1820 Territet
Demandeur	Madame et Monsieur Hélène et François Meyer

A remplir par le requérant de l'abattage

B. Situation de l'arbre/des arbres à abattre

Adresse	Rue de Bon-Port 9 – 1820 Territet
Parcelle No	5294

A remplir par le requérant de l'abattage

C. Motif(s) de la demande

Motifs invoqués par le requérant : Au fil des années, ce sujet est devenu particulièrement volumineux et ne correspond plus à l'espace disponible dans la plate-bande où il est implanté. Sa croissance importante le rend aujourd'hui disproportionné par rapport à son environnement et il devient de plus en plus difficile à intégrer dans l'aménagement du jardin. Par ailleurs, sa structure comporte beaucoup de bois mort à l'intérieur, ce qui rend les opérations de taille difficiles et limite les possibilités de mise en forme. L'ensemble devient progressivement disgracieux et son entretien devient problématique.

A remplir par le responsable communal

D. Caractéristique de l'arbre/des arbres à abattre

No	Nom scientifique	Nom français	Remarque(s) – diamètre à 100 cm du sol	Valeur du sujet en CHF
1	<i>Juniperus chinensis</i>	Genévrier de Chine	25 et 49 cm (multi-troncs)	

E. Motifs admis selon la LPrPNP

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés
- Arbre mort
- Entrave avérée à l'exploitation agricole
- Impératifs de construction ou d'aménagement (mise à l'enquête / rapport d'expertise en annexe)
- Aucun motif invocable selon la LPrPNP

Remarque(s) du responsable communal : Arbre comprenant une faiblesse au niveau de l'insertion du collet comprenant plusieurs inclusions d'écorces. Il génère également une problématique en lien avec la visibilité de l'accès. Dans ce sens, nous sommes favorables à l'abattage de cet arbre.

F. Préavis du service des espaces publics

- favorable à l'abattage
- défavorable à l'abattage (voir remarques du responsable communal)
- la demande ne peut pas être prise en considération, aucun motif valable n'étant invocable selon la LPrPNP. L'abattage est refusé d'office.

G. Proposition du service des espaces publics à la Municipalité

- L'état d'urgence nécessite un abattage dans les meilleurs délais (urgent)
- Autoriser l'abattage avec compensation (voir sous rubrique H. Compensation prévue)
- Refuser l'abattage pour les motifs suivants :
- Autoriser la taille d'allègement, de nettoyage ou de rééquilibrage
- Autres recommandations d'entretien :

H. Compensation prévue

- Nouvelle plantation : un arbre majeur d'une hauteur minimale de 2m50 à la plantation
- Financière (voir les valeurs des sujets sous rubrique « D » Caractéristique de l'arbre)

I. Affichage au pilier public

Date d'affichage au pilier public : du 31.03.2026 au 30.04.2026

J. Remarque(s) éventuelle(s)

Le collaborateur technique : Florim Ajda

Date : 23.03.2026

Visa : 

Le chef de service : Patrick Aubort

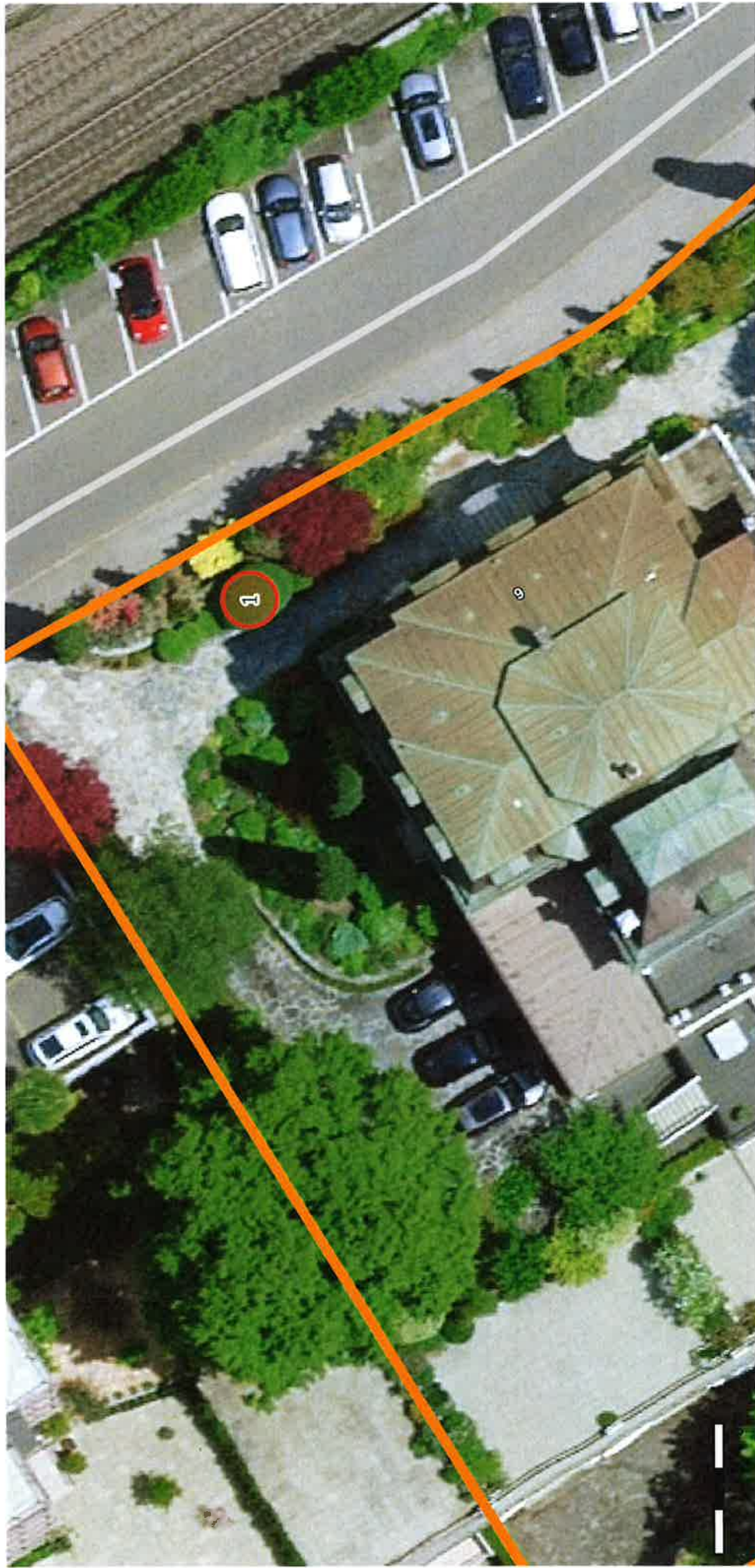
Date : 23.03.2026

Visa : 

La directrice : Irina Gote

Date : 23.03.2026

Visa : 



© Géodonnées : Cartoriviera, Etat de Vaud, swisstopo, OpenStreetMap — Informations dépourvues de foi publique

Parcelle No 5294
Genévrier de Chine (Juniperus chinensis)

Echelle : 1:250
Coordonnées : 2'56'215 / 1'14'1994
Date d'impression : 20.03.2026







